

DEPARTEMENT
AVEYRONde la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**
Séance du jeudi 06 juillet 2023

Date de la convocation 28/06/2023 Date d'affichage 28/06/2023 Membres : En Exercice : 15 Présents : 11 Votants : 12	<i>L'an deux mille vingt-trois et le six juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i> Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Françoise VIAROUGE Représenté(e)s : Monique CAVALIÉ par Sébastien CAYSSIALS Excusé(e)s : Jean-Claude FROMENT, Thomas LAMOTTE, Guillaume POUJOL Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS
--	---

Objet: Suppression d'un emploi permanent – adjoint administratif principal 1^{re} classe – 28 heures - DE_20230706_003

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, *de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires* au fonctionnement des services.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu le code général de la fonction publique, article L542-2

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis positif du comité technique réuni le 17 mai 2023

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint administratif principal 1^{re} classe de la catégorie hiérarchique C, en raison du départ de Madame Delsol Virginie et la création par délibération d'un emploi de rédacteur le 10 février 2023 à 20 heures hebdomadaires.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée,

- La suppression d'un emploi d'adjoint administratif 1^{re} classe de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à compter du 08 juillet 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents,

DECIDE: d'adopter la suppression d'emploi ainsi proposée.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 8 juillet 2023.

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nbre d'emplois	Durée hebdo de travail
Administratif	Rédacteur territorial	Rédacteur	1	20 heures

Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1	32,33 heures
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1	35 heures
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1	6,39 heures
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1	8,09 heures

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget de la commune.


Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture
le 08 juillet 2023
et publication ou notification
le 08 juillet 2023

Roussennac, le 08 juillet 2023.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire
Marie Laure CAMBOULAS



Le Maire
Sébastien CAYSSIALS

